

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PROTECTOR C

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit                    PROTECTOR C

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées            Insecticide.

Utilisations déconseillées        Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur                        No Pest International  
Tokoin Wuiti  
Lomé, Togo  
228 90 44 79 79  
nopest.international@gmail.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence        228 90 44 79 79

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques                Non Classé

Dangers pour la santé humaine    Non Classé

Dangers pour l'environnement    Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement        Attention

Mentions de danger                H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde        P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

## PROTECTOR C

|   |               |
|---|---------------|
| <b>CYPERMETHRIN TECHNICAL</b>   | <b>&lt;1%</b> |
| Numéro CAS: 52315-07-8                      Numéro CE: 257-842-9<br>Facteur M (aigu) = 1000                      Facteur M (chronique) = 1000                           |               |
| <b>Classification</b><br>Acute Tox. 4 - H302<br>Acute Tox. 4 - H332<br>STOT SE 3 - H335<br>Aquatic Acute 1 - H400<br>Aquatic Chronic 1 - H410                           |               |
| <b>Pyriproxifen</b>   | <b>&lt;1%</b> |
| Numéro CAS: 95737-68-1                      Numéro CE: 429-800-1<br>Facteur M (aigu) = 1                              Facteur M (chronique) = 1                         |               |
| <b>Classification</b><br>Aquatic Acute 1 - H400<br>Aquatic Chronic 1 - H410   |               |
| <b>Chrysanthemum cinerariaefolium extract in Petroleum Distillates</b>  | <b>&lt;1%</b> |
| Numéro CAS: —<br>Facteur M (aigu) = 100                              Facteur M (chronique) = 100  |               |
| <b>Classification</b><br>Acute Tox. 4 - H302<br>Acute Tox. 4 - H332<br>Skin Sens. 1B - H317<br>Asp. Tox. 1 - H304<br>Aquatic Acute 1 - H400<br>Aquatic Chronic 1 - H410 |               |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Information générale</b> | En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.  |
| <b>Inhalation</b>           | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. |
| <b>Ingestion</b>            | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical.   |
| <b>Contact cutané</b>       | Rincer à l'eau.  |
| <b>Contact oculaire</b>     | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.   |

## PROTECTOR C

**Protection des secouristes** Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Information générale** La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

**Inhalation** Aucun symptôme particulier connu.

**Ingestion** Aucun symptôme particulier connu.

**Contact cutané** Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**Contact oculaire** Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

## PROTECTOR C

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Déversements mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements importants: Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages.

**Classe de stockage** Stockage de produits dangereux divers.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

**Protection des yeux/du visage** Do not spray near eyes or face. Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

## PROTECTOR C

|   |  |
|---|--|
| <b>Protection des mains</b>   | Éviter le contact avec la peau. Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété.   |
| <b>Autre protection de la peau et du corps</b>                        | Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.  |
| <b>Mesures d'hygiène</b>  | Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.   |
| <b>Protection respiratoire</b>  | Ensure adequate ventilation. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.   |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b> | Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables. |

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b>Aspect</b>  | Liquide limpide.              |
| <b>Couleur</b>   | Jaune.                        |
| <b>Odeur</b>   | Solvant.                      |
| <b>Seuil olfactif</b>  | Pas d'information disponible. |
| <b>pH</b>  | Pas d'information disponible. |
| <b>Point de fusion</b>   | Pas d'information disponible. |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | Pas d'information disponible. |
| <b>Point d'éclair</b>  | Pas d'information disponible. |
| <b>Taux d'évaporation</b>  | Pas d'information disponible. |
| <b>Facteur d'évaporation</b>   | Pas d'information disponible. |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>  | Pas d'information disponible. |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | Pas d'information disponible. |
| <b>Autre inflammabilité</b>  | Pas d'information disponible. |
| <b>Pression de vapeur</b>  | Pas d'information disponible. |
| <b>Densité de vapeur</b>   | Pas d'information disponible. |
| <b>Densité relative</b>  | 1.004 g/ml                    |
| <b>Densité apparente</b>   | Pas d'information disponible. |
| <b>Solubilité(s)</b>   | Pas d'information disponible. |
| <b>Coefficient de partage</b>  | Pas d'information disponible. |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>   | Pas d'information disponible. |

## PROTECTOR C

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| <b>Température de décomposition</b>           | Pas d'information disponible.       |
| <b>Viscosité</b>                              | Pas d'information disponible.       |
| <b>Propriétés explosives</b>                  | Pas d'information disponible.       |
| <b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b> | N'est pas considéré comme explosif. |
| <b>Propriétés comburantes</b>                 | Indéterminé.                        |

### 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

##### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

##### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

##### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

###### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## PROTECTOR C

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité CIRC** Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Information générale**

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. May cause an allergic reaction in sensitive individuals.

### **Inhalation**

Aucun symptôme particulier connu.

### **Ingestion**

Aucun symptôme particulier connu.

### **Contact cutané**

Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

### **Contact oculaire**

Peut être légèrement irritant pour les yeux.

### **Voie d'exposition**

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

### **Organes cibles**

Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

### **Considérations médicales**

Affections cutanées et allergies.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Aquatic Acute 1 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Chronic 1 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

## PROTECTOR C

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas de données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

**Toxicity of ingredients**

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

**Méthodes de traitement des déchets** Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

**Classe déchet** L'élimination des déchets Numéro clé du EWC est 20 01 19 ( pesticides)

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 3082

**N° ONU (IMDG)** 3082

**N° ONU (ICAO)** 3082

**N° ONU (ADN)** 3082

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN TECHNICAL and PYRIPROXIFEN)

**Nom d'expédition (IMDG)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN TECHNICAL and PYRIPROXIFEN)

**Nom d'expédition (ICAO)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN TECHNICAL and PYRIPROXIFEN)

**Nom d'expédition (ADN)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN TECHNICAL and PYRIPROXIFEN)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** 9

**Code de classement ADR/RID** M6

**Étiquette ADR/RID** 9

**Classe IMDG** 9

**Classe/division ICAO** 9

## PROTECTOR C

**Classe ADN** 9

**Etiquettes de transport**



### 14.4. Groupe d'emballage

**Groupe d'emballage (ADR/RID)** III

**Groupe d'emballage (IMDG)** III

**Groupe d'emballage (ICAO)** III

**Groupe d'emballage (ADN)** III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

**EmS** F-A, S-F

**Catégorie de transport ADR** 3

**Code de consignes d'intervention d'urgence** •3Z

**Numéro d'identification du danger (ADR/RID)** 90

**Code de restriction en tunnels** (-)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

# PROTECTOR C

## International Transport Regulations

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### Inventaires

#### UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

|   |  |
|---|--|
| <b>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b> | <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> |
| <b>Sigles et abréviations utilisés dans la classification</b>                   | <p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p>  |
| <b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>        | <p>Aquatic Acute 1 - H400: Aquatic Chronic 1 - H410: : Méthode par le calcul.</p>  |
| <b>Date de révision</b>   | 19/05/2020   |
| <b>Révision</b>   | 1  |
| <b>Numéro de FDS</b>  | 22464  |
| <b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>                                 | <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>  |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.